

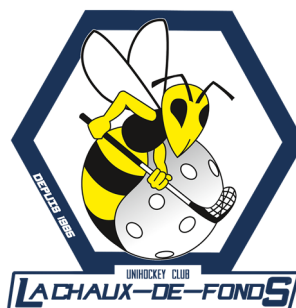


Unihockey club La Chaux-de-Fonds
c/o Isabelle Rérat, Chapeau-Râblé 50
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

T +41 76 557 19 21

info@uhcc.ch

www.uhcc.ch.ch



« UHCC »

Concept de protection pour les entraînements dès le 19 avril 2021

Version : 19.04.2021

Auteur : Isabelle Rérat

Conditions cadres

L'utilisation des halles de la Ville de La Chaux-de-Fonds se fait selon le concept de protection idoine, disponible sur le site internet de la Ville. Ce concept a été édicté conformément aux dispositions fédérales et cantonales.

1. Port du masque (extrait du concept d'utilisation des halles de la Ville de La Chaux-de-Fonds)

« Les personnes nées jusqu'en 2001 sont autorisées à s'entraîner sans restrictions dans les salles, le port du masque n'est pas nécessaire durant l'exercice.

Les personnes nées en 2000 et avant sont autorisées à pratiquer des activités sans contact dans les salles de gymnastique avec le port du masque et le respect des distances (1.5m). La capacité maximale des locaux est fixée à 10m² / personne

Le port du masque est obligatoire sauf (attention : sans le port du masque la taille du groupe ne peut pas excéder 15 personnes par local) :

- Si un espace exclusif de 25m² / personnes est garanti en tout temps pour les activités demandant un effort physique important.
- Si un espace exclusif de 15m² / personnes est garanti en tout temps pour les activités demandant un faible effort physique.

Les moniteurs ont l'obligation de porter le masque.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans le reste de l'infrastructure. »

2. Vestiaires

- Dans la mesure du possible, les joueurs/joueuses arrivent déjà changées en tenue d'entraînement.
- Les vestiaires servent exclusivement à se changer après l'entraînement et à se doucher, sinon ils doivent être libérés.
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit à un minimum absolu.

3. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club

est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

Pour les juniors, les listes complétées sur l'application J+S font foi, pour les adultes, merci de tenir à jour la liste des présences.

5. Journée d'entraînement (mini-camp)

En cas d'entraînement d'une journée complète, les dispositions usuelles d'entraînement doivent être respectées. Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes dès que les entraînements sont terminés.

Repas : Le masque peut être retiré lorsqu'on est assis dans une zone prévue pour le repas, en respectant une distance de 1.5 mètre entre les personnes, afin de prendre son repas et uniquement à cette fin. Exemple de disposition à la Buvette du Pavillon des Sports : occupation d'une chaise sur deux, sans avoir de vis-à-vis direct.

6. Compétitions et manifestations sportives

Personnes nées en 2001 et après : les compétitions sont autorisées sans public mais sans restrictions de la taille du groupe.

Personnes nées en 2000 et avant : les compétitions amateurs de unihockey ne sont pas autorisées (sport de contact).

Les manifestations publiques qui rassemblent plus de 15 personnes sont interdites.

7. Responsable COVID-19 du club

Cette personne est chargée d'informer les moniteurs, les sportifs et les représentants légaux des sportifs. Dans notre club, il s'agit de Isabelle Rérat. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 76 557 19 21 ou isabelle.rerat@uhcc.ch).